



CHOISIR

LA

FRANCE



CAMPUS
FRANCE
campusfrance.org





**La France,
4^e pays
d'accueil
pour les
étudiants
étrangers
et 1^{er} pays
d'accueil non
anglophone**



CHOISIR LA FRANCE

- p.4 Introduction
- p.8 Les diplômes
- p.10 Les diplômes nationaux professionnels niveaux L2 et L3
- p.12 La formation doctorale
- p.14 Les Universités
- p.16 Les Grandes Écoles et les Écoles supérieures
- les formations d'ingénieur
 - les formations en commerce et management
- p.18 Les écoles d'art
- p.20 Les écoles d'architecture, les écoles spécialisées

VENIR ÉTUDIER EN FRANCE

- p.22 Introduction
- p.24 Le choix de la formation
- p.26 S'inscrire dans un établissement français
- p.28 Les bourses et financements
- p.30 La demande de visa

VIVRE EN FRANCE

- p.32 Introduction
- p.34 Se loger
- p.36 Travailler, s'assurer
- p.38 Vie culturelle
- p.40 Vie associative
- p.41 France Alumni
- p.42 Combien coûte... ?
- p.44 L'AGENCE CAMPUS FRANCE
- p.46 WEB



ALLEMAGNE

ITALIE

GRÈCE



BIENVENUE EN FRANCE



Les établissements d'enseignement supérieur français s'engagent résolument dans la voie de l'internationalisation : en intégrant dans leur offre de formation un séjour d'études ou un stage à l'étranger, en proposant des cours en anglais, en développant des diplômes conjoints, en s'engageant dans les programmes de mobilité type Erasmus+, en obtenant des labels internationaux et en délocalisant leurs établissements à l'étranger, ils offrent à leurs étudiants, aussi bien français qu'étrangers, de nombreuses opportunités pour construire un parcours à dimension internationale.

CHOISIR LA FRANCE

En 2017, la France accueille 323 933 étudiants étrangers qui représentent 12% des étudiants.

UNE RECHERCHE DE HAUT NIVEAU

La France bénéficie d'une tradition de recherche et d'innovation scientifique et technologique à laquelle elle doit ses performances dans des domaines aussi divers que l'espace, les transports, l'électronique, les télécommunications, la chimie, les biotechnologies, la santé et les mathématiques. Les résultats aux palmarès internationaux en témoignent :

- 14 lauréats de la médaille Fields (dont Arthur Avila en 2014) sont Français. La France se situe au 2^e rang, juste après les États-Unis, pour sa performance en mathématiques.
- 4^e rang mondial pour le nombre de prix Nobel, 4^e rang mondial dans le système européen des brevets.

UNE OFFRE DIVERSIFIÉE ET PERFORMANTE

73 universités publiques, plus de 200 écoles d'ingénieur, 150 écoles de commerce et management, 120 écoles supérieures d'art publiques, 20 écoles d'architecture auxquelles s'ajoutent 3000 autres établissements, écoles ou instituts spécialisés qui concernent des secteurs spécifiques comme les carrières sociales, le paramédical, le tourisme, le sport, la mode, le design.

Une offre de programmes en anglais qui se diversifie : plus de 1 300 formations sont enseignées en anglais dans tous les domaines. Ce réseau couvre l'ensemble du territoire français ; il est un des atouts de l'enseignement supérieur français avec une offre de formation de qualité présente dans toutes les régions.



ASSURER LA QUALITÉ DE SA FORMATION

L'État investit fortement dans l'enseignement supérieur : 5,6 % du PIB consacré aux dépenses d'éducation (moyenne de l'OCDE : 5,3 %), les « Investissements d'Avenir » d'un montant de 22 milliards pour renforcer l'innovation et la recherche. **L'État prend directement en charge une part très importante du coût réel des études de chaque étudiant** (14 000 euros par an et par étudiant). Ce dispositif national permet de maintenir le coût des frais d'inscription à l'un des niveaux les moins élevés du monde, de garantir l'équivalence entre les diplômés sur le territoire et d'assurer leur reconnaissance au niveau international.

- **Il n'est fait aucune distinction entre les étudiants étrangers et les étudiants français : les exigences d'accès sont identiques, les diplômes délivrés et les coûts d'inscription sont les mêmes, quelle que soit la nationalité des étudiants.**



**La France,
1^{ère} destination
touristique
mondiale**

Site officiel
du tourisme en France
www.france.fr

Portail cartographique de la
France (IGN)
[www.geoportail.gouv.fr/
accueil](http://www.geoportail.gouv.fr/accueil)

Offices de Tourisme
et Syndicats d'Initiative
www.tourisme.fr



AU CŒUR DE L'EUROPE

Les atouts du vivre en France

UNE QUALITÉ DE VIE CERTAINE

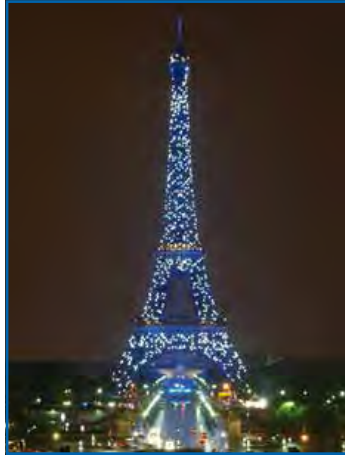
Des aides et réductions sont accordées aux étudiants pour tous les aspects de la vie quotidienne, leur garantissant une bonne qualité de vie : un système de santé moderne, un réseau de transports publics efficace, des aides au logement, une restauration universitaire (RU), un accès privilégié aux institutions culturelles et sportives... Hors des villes, une variété de paysages peu commune, des côtes maritimes aux massifs montagneux, permet tous les loisirs.

UN DYNAMISME CULTUREL ENVIÉ

Littérature, cinémas, musées, théâtres, opéras, cafés, gastronomie, mode, sont présents au quotidien et confirment le rôle majeur de la France dans le domaine culturel. Toute l'année, et particulièrement en période estivale, nombre de manifestations et festivals témoignent de ce dynamisme et d'une ouverture réelle aux cultures du monde. <http://francefestivals.com>

AU CARREFOUR DE L'EUROPE

La France, avec 9 pays frontaliers, est idéalement située pour découvrir l'Europe. La proximité de villes comme Amsterdam, Berlin, Bruxelles, Barcelone, Munich ou encore Milan, sont autant d'occasions de découvrir l'Europe.



Preuve de la réalité européenne, de nombreux établissements français intègrent des parcours européens à leurs formations, cours ou stages en entreprise.

LE FRANÇAIS, UNE LANGUE INTERNATIONALE

La langue française, parlée par plus de **274 millions de personnes dans le monde**, est la langue officielle de 32 États répartis sur les 5 continents. Le français est la langue de travail avec l'anglais et l'allemand de l'Union européenne et ses trois capitales Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg sont francophones.

Le français est aussi la 3^e langue des affaires et la 2^e langue d'information internationale.

Campus France est l'Agence nationale au service des étudiants étrangers pour la réussite de leur projet d'études en France. Campus France gère également l'ensemble des programmes de bourses pour les étudiants étrangers (inscription avec attribution de la bourse, accueil, logement et suivi pendant le séjour).

L'Agence Campus France accompagne toutes les étapes du projet d'études : promotion, information, inscription en ligne, préparation au départ, accueil.

Le site campusfrance.org et les Espaces Campus France sont les moteurs de ce dispositif :

- **campusfrance.org** : s'informer, choisir sa formation du niveau Licence au niveau Doctorat, s'inscrire, préparer et financer son séjour...
- **Les Espaces Campus France** : Plus de 250 Espaces dans plus de 120 pays pour accueillir et guider les étudiants.

www.campusfrance.org
>Où trouver Campus France près de chez vous ?



LES DIPLOMES

Les diplômes de l'enseignement supérieur français sont structurés autour d'une architecture européenne commune – LMD – qui prend pour référence les années ou semestres d'études validés depuis l'entrée dans l'enseignement supérieur et leur correspondance en ECTS* :

■ **Licence** = 6 semestres = 180 ECTS
(Baccalauréat ou équivalent + 3 années)

■ **Master** = 10 semestres = 300 ECTS (L+M)
(Baccalauréat ou équivalent + 5 années)

■ **Doctorat** = 16 semestres = 480 ECTS (L+M+D)
(Baccalauréat ou équivalent + 8 années)

■ Les Universités délivrent des diplômes nationaux qui possèdent la même valeur, quel que soit l'établissement où ils ont été délivrés.

■ Le Titre d'ingénieur, grade de Master, est un diplôme national et les écoles qui le délivrent sont habilitées par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI).

■ Une habilitation analogue existe pour les écoles de commerce et de gestion, reconnues par l'État, dont les diplômes sont visés par le Ministère de l'enseignement supérieur,

de la recherche et de l'innovation (MESRI), ou encore ont obtenu des labels ou des accréditations internationales.

■ Les écoles d'art et les écoles spécialisées sont également soumises à des certifications nationales.



Les diplômes de l'enseignement supérieur français bénéficient de la garantie de l'État

À NOTER

Les centres ENIC-NARIC délivrent aux étudiants ayant déjà obtenu un diplôme dans leur pays une attestation de comparabilité qui permet d'évaluer leur diplôme pour une équivalence dans le système français.

Réseau ENIC-NARIC : www.enic-naric.net

GRADES
DIPLOMES

LE SYSTÈME LMD

9	18 semestres (+ 9 années)	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme d'État de Docteur en Médecine 		
ÉCOLES DOCTORALES				
8	DOCTORAT 16 semestres (+ 8 années) 480 ECTS	<ul style="list-style-type: none"> Doctorat Le Doctorat est délivré au sein d'une École Doctorale rattachée à une université, après avoir obtenu le diplôme national ou le grade de Master ou équivalent. 		
7				
6	12 semestres (+ 6 années)	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme de Docteur en Chirurgie dentaire Diplôme de Docteur en Pharmacie 	<ul style="list-style-type: none"> Mastère spécialisé - MS Executive MBA 	<ul style="list-style-type: none"> HMONP (Habilitation à exercer en son nom propre la maîtrise d'œuvre)
5	MASTER 10 semestres (+ 5 années) 300 ECTS	<ul style="list-style-type: none"> Master Titre d'ingénieur 	<ul style="list-style-type: none"> Master of Business Administration - MBA Master of Public Administration - MPA Titre d'ingénieur Diplômes des écoles de commerce Diplômes des Grandes Écoles 	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique - DNSEP Diplôme d'État d'architecte - DEA Diplômes des écoles spécialisées (paramédical, social, tourisme...) Diplôme Supérieur des Arts Appliqués - DSAA
4				
3	LICENCE 6 semestres (+ 3 années) 180 ECTS	<ul style="list-style-type: none"> Licence Licence professionnelle 		<ul style="list-style-type: none"> Diplôme National d'Art - DNA Diplôme d'Études En Architecture - DEEA
2	4 semestres (+ 2 années) 120 ECTS	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme Universitaire de Technologie - DUT 	<ul style="list-style-type: none"> Admission en première année des Grandes Écoles Classes préparatoires aux Grandes Écoles - CPGE 	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme des Métiers d'art - DMA Brevet de Technicien supérieur - BTS, Brevet de Technicien supérieur Agricole - BTSA
1			Grandes Écoles Écoles de commerce Écoles d'ingénieur	Écoles d'art Écoles d'architecture Autres établissements <i>(lycées, écoles spécialisées)</i>
Fin d'études secondaires + Baccalauréat ou équivalent = entrée dans l'enseignement supérieur				

***Crédits ECTS** (European Credit Transfer System) : système européen de transfert de crédits académiques capitalisables et transférables en Europe (60 ECTS pour une année).

<http://www.agence-erasmus.fr/page/ects>

À SAVOIR

Tous les étudiants étrangers peuvent demander une inscription dans l'enseignement supérieur français, s'ils répondent aux critères d'admission.



LES DIPLOMES

NATIONAUX PROFESSIONNELS NIVEAUX L2 ET L3

Le développement des compétences, l'exigence de connaissances technologiques approfondies et des savoir-faire opérationnels sont les conditions de l'insertion professionnelle. Pour répondre à ces exigences, l'enseignement supérieur français a créé des diplômes nationaux de niveau L qui associent théorie et pratique, et garantissent un niveau professionnel performant.

LES BREVETS DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR (BTS)

Le BTS est un diplôme national professionnel (120 ECTS) délivré dans 90 spécialités en Arts plastiques, Industrie, Production et Tertiaire. La préparation d'un BTS s'effectue en deux ans et est généralement proposée dans les Sections de Technicien Supérieur (STS) des lycées publics et privés. Ce diplôme permet une insertion immédiate dans la vie active en tant que technicien spécialisé.

Liste des spécialités des BTS :

www.sup.adc.education.fr/btslst/



16 spécialités en agriculture et agro-alimentaire sont également proposées afin de préparer un **Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA)**.
www.chlorofil.fr/diplomes-et-referentiels/formations-et-diplomes/btsa.html

Des diplômes de niveau L qui associent théorie et pratique et garantissent un niveau professionnel performant

À NOTER

• **Les Classes préparatoires adaptation technicien supérieur (prépa ATS).**

Les ATS sont des prépas scientifiques ou économiques en 1 an réservées aux titulaires d'un BTS, BTSA ou DUT pour intégrer selon le cas une école d'ingénieur, d'agronomie, une école vétérinaire ou une école de management.



LES DIPLÔMES UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE (DUT)

Le DUT est un diplôme national professionnel (120 ECTS) préparé dans les Instituts Universitaires de Technologies (IUT) qui sont une des composantes de l'université. Le DUT se prépare en deux ans dans les secteurs tertiaires ou technologiques avec 25 spécialités. Cette formation professionnalisante, avec souvent un stage obligatoire et la possibilité d'entrer directement dans la vie active, permet aussi une poursuite d'études vers les écoles d'ingénieur ou de commerce ou encore vers une Licence professionnelle.

113 IUT dans toute la France : www.iut-fr.net



LES LICENCES PROFESSIONNELLES

Après deux années validées dans l'enseignement supérieur, la Licence Professionnelle permet d'acquérir en 1 an un diplôme national professionnel. La formation est proposée dans les universités ou les IUT.

Les stages professionnels et les enseignants intervenants de l'entreprise en font une des meilleures formations qualifiantes pour l'insertion professionnelle. 173 Licences professionnelles sont proposées dans différentes spécialités et secteurs : agricole, commercial, industriel, gestion, services...

Liste des Licences Professionnelles :

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20181/licence-professionnelle.html

Le catalogue en ligne des formations professionnelles supérieures françaises

www.campusfrance.org
>Etudiants>Etudier
>Les formations>Catalogue des Licences

La totalité des BTS, des IUT et des Licences Professionnelles sont accessibles avec les adresses et contacts des établissements dans le catalogue en ligne des formations supérieures françaises.

Les fiches Diplômes

www.campusfrance.org
> Ressources documentaires
> Offre de formation, domaines d'études et de recherche
> Fiches Diplômes

Elles présentent les spécificités de chacun de ces diplômes, l'accès et les possibilités de poursuite d'études : BTS, DUT, Licence Professionnelle, IAE, Mastères Spécialisés...





41,1% des doctorants sont des étudiants étrangers. Il s'agit de la plus forte proportion au monde.

LA FORMATION DOCTORALE

Tous les étudiants titulaires du grade ou niveau de Master peuvent se porter candidats à une inscription en Doctorat. La formation dure, en principe, 3 ans et permet l'obtention, après soutenance d'une thèse, du grade de Docteur.

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE EN FRANCE : UNE PRIORITÉ

- L'impact des publications françaises est le 4^e plus fort du monde
- 5^e rang des pays de l'OCDE pour la dépense intérieure de recherche et développement avec 45 milliards d'euros
- Top 3 mondial pour la physique, les maths, la biologie, les nano et les biotechnologies.
- 2^e rang après les États Unis en terme de budget spatial

L'INTERNATIONAL AU CŒUR DE LA RECHERCHE FRANÇAISE

- 17% des chercheurs étrangers dans le secteur public, 5% en entreprise
- Plus de 250 implantations dans le monde des grands organismes de recherche français
- 1^{er} rang en matière de collaboration internationale, devant le Royaume-Uni et l'Allemagne
- 3^e pays bénéficiaire avec 11% des financements du programme cadre européen Horizon 2020

LA FORMATION DOCTORALE

Elle s'effectue au sein d'une équipe d'accueil (EA) ou d'une unité mixte de recherche (UMR), rattachée à une École Doctorale (ED), sous le contrôle et la responsabilité d'un directeur de thèse.

La demande d'inscription en Doctorat se fait auprès de l'école Doctorale.

FINANCER SON DOCTORAT

Le financement de la thèse est très souvent un pré-requis pour l'inscription en Doctorat.

■ **Le contrat doctoral** : d'une durée de 3 ans, il offre toutes les garanties sociales d'un vrai contrat de travail, ainsi qu'une rémunération avec un minimum garanti mensuel de 1768 euros brut.

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>Enseignementsupérieur>Doctorat>le financement doctoral>Contrat doctoral

■ **Les conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)**

Préparer une thèse en entreprise en liaison avec une équipe de recherche rattachée à une École Doctorale. Un contrat de travail est conclu entre l'entreprise et le doctorant pour une durée de trois ans. L'entreprise verse au doctorant environ 1958 euros brut par mois. www.anrt.asso.fr

■ **La cotutelle internationale de thèse**

Régie par une convention entre deux établissements d'enseignement supérieur, l'un français, l'autre étranger, elle permet au doctorant de préparer sa thèse dans son pays et en France avec des modalités précises et une aide financière pour les frais de mobilité.



Campus France propose un point d'accès unique en ligne pour choisir un Doctorat ou un projet de recherche en France

www.campusfrance.org>chercheurs

UN ANNUAIRE DES ÉCOLES DOCTORALES

Point d'entrée pour une inscription en Doctorat, les 270 Écoles Doctorales organisent et supervisent la formation doctorale.

- Recherche par mots clés, régions et disciplines
- Accès à toute l'information sur l'École Doctorale : offres de thèse, axes de recherche, critères et contacts pour l'admission, dispositifs d'accueil, sujets proposés, financements actuels, dimension internationale, contacts des laboratoires de recherche associés

UN MOTEUR DE RECHERCHE DES OFFRES DE THÈSES, STAGES EN LABORATOIRE, POST-DOC

- Les offres financées via un contrat doctoral, les Doctorats en entreprise CIFRE, les offres spécifiques dédiés aux programmes financés par des gouvernements étrangers.
- Les offres de stage en laboratoire afin de se confronter au monde de la recherche
- Les offres de post-doctorat pour travailler dans des laboratoires français

LES DOCUMENTS D'INFORMATION SUR LA RECHERCHE

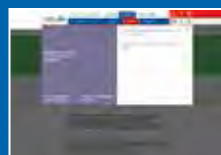
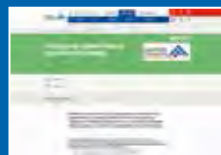
- **Fiches « Recherche »** par domaine thématique pour connaître les points forts de la recherche française dans un domaine particulier.
- **Fiches « Recherche Établissement »** pour une information détaillée sur la structure et l'organisation de la recherche d'un établissement.
- **Guide de la Recherche** pour comprendre le fonctionnement de la recherche en France et avoir toutes les informations nécessaires pour réussir son Doctorat en France.

À NOTER NOUVEAU SITE CAMPUS FRANCE

Le site de Campus France propose désormais une entrée dédiée aux chercheurs qui donne accès non seulement au portail de la recherche mais aussi aux informations relatives à la Recherche en France.

À NOTER ERASMUS+

Le programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport de 14,7 milliards d'euros, dont 77,5 % pour l'éducation, qui reprend le programme Erasmus, se veut plus efficace et plus innovant et intègre l'ouverture aux études doctorales www.erasmusplus.fr



LES UNIVERSITÉS



Contrairement aux pays anglo-saxons, la part de l'enseignement privé reste faible en France. Financées par l'État, 73 universités publiques sont réparties sur tout le territoire. Elles délivrent des diplômes nationaux et garantissent une même valeur académique, quelle que soit l'université, de la Sorbonne à Paris, à l'Université de Grenoble Alpes, jusqu'au campus insulaire de l'université de Corte.

LES UNIVERSITÉS COUVRENT L'ENSEMBLE DES DISCIPLINES

Les sciences (mathématiques, chimie, physique, biologie...), les technologies (informatique, sciences de l'ingénieur, électrotechnique, matériaux...), les lettres, les langues, les arts, les sciences humaines, le droit, l'économie, la gestion, la santé, le sport.

Tous les niveaux y sont représentés, sanctionnés par des diplômes nationaux : Licence (3 ans), Master (Licence + 2 ans soit 5 ans au total), Doctorat (Master + 3 ans soit 8 ans au total).

Liste des universités françaises :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20269/liste-des-universites-francaises.html>

LA RECHERCHE, UNE COMPOSANTE STRUCTURELLE DES UNIVERSITÉS

Lieu privilégié des enseignements fondamentaux et de la recherche, l'université assure une adéquation permanente de l'offre de formation avec l'évolution du savoir et de la technologie.

270 Écoles Doctorales, animées par plus de 100 000 chercheurs, assurent la formation à la recherche en étroite liaison avec plus de 1 200 laboratoires de recherche et délivrent plus de 12 000 Doctorats par an.

UNE OFFRE DE FORMATION COMPLÈTE ET ADAPTÉE

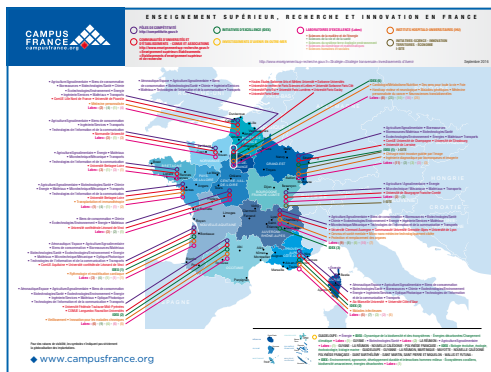
- **les formations d'ingénieur** délivrent environ 30% des Titres d'ingénieur en France ;
- **173 Licences Professionnelles ;**
- **les formations de techniciens**, avec les Instituts Universitaires de Technologie (IUT) ;
- **les formations de management**, avec les Instituts d'Administration des Entreprises (IAE) ;
- **les sciences politiques et l'économie** avec les 10 Instituts d'Études Politiques (IEP) dont Science Po Paris ;
- **Plus de 500 programmes en anglais** dans les universités au niveau Master <http://taughtie.campusfrance.org/>

L'université est toujours attractive, sur plus de 2,5 millions d'étudiants, 65% choisissent l'université.

À NOTER

Les Diplômes d'Université (DU)

Ces diplômes, mis en place par les universités, **ne sont pas des diplômes nationaux** mais ils peuvent permettre, du fait de leur spécificité, d'acquérir une spécialisation et une expérience universitaire.



Cartographie des COMUEs et de la stratégie Recherche



LES REGROUPEMENTS UNIVERSITAIRES ET SCIENTIFIQUES

- **Les regroupements d'établissements** coordonnent les offres de formation et les stratégies de recherche entre universités, écoles, organismes de recherche. Au nombre de 21 ComUE et 5 associations, ces regroupements ont pour objectif de renforcer les synergies entre les acteurs ainsi que l'attractivité internationale des sites. Au sein des regroupements, certaines universités ont fusionné et s'intègrent aussi dans les communautés universitaires : Université Grenoble Alpes, ComUE Lille Nord de France, Aix-Marseille Université, Université de Lorraine, Paris Sciences Lettres...
- **La Communauté d'universités et d'établissements (ComUE)** ou l'association est habilitée à délivrer des diplômes nationaux, prioritairement aux niveaux Master et Doctorat.

LES ÉTUDES DE MÉDECINE

Intégrées au système européen LMD, les études de médecine en France se découpent en 3 cycles d'au moins 3 ans et associent une université à l'un des 32 Centres Hospitaliers Régionaux Universitaires français (CHRU).

La première année PACES donne accès aux différentes professions de santé : Médecine = PACES + 8 années (médecine générale), PACES + 10 à 11 années (spécialisations) - Pharmacie = PACES + 5 à 8 années - Odontologie = PACES + 5 à 7 années - Maïeutique = PACES + 4 années - Masso-kinésithérapie = PACES + 4 années . Chaque concours est associé à un **Numerus Clausus** (nombre total de places disponibles fixé chaque année par filière).

Modalités d'accès des étrangers aux études de médecine :

Un étranger n'ayant pas encore obtenu de diplôme de médecine dans son pays doit, quel que soit son niveau d'études, suivre la 1^{ère} année du 1^{er} cycle (PACES) et passer le concours de fin d'année.

- Pour l'accès en 3^e cycle, un concours spécifique d'Internat en médecine à titre étranger est organisé par les Ambassades de France.
- Le DFMS, Diplôme de formation médicale spécialisée (1 à 2 ans) et le DFMSA, Diplôme de formation médicale spécialisée approfondie (6 mois à 1an) sont des spécialisations accessibles aux médecins généralistes ou spécialistes diplômés étrangers.

<http://med.unistra.fr/fre/Formation/3eme-cycle/DFMS-DFMSA>

Contacts auprès de l'Ambassade de France.

- Toutes ces formations requièrent en français au moins le niveau B2 du CERL.



◆ www.campusfrance.org

- >Ressources documentaires
- >Informations sur les établissements
- >Fiches établissements >Universités



**24 écoles
françaises
parmi les
95 meilleurs
Masters en
management**

(Financial Times 2017)

LES GRANDES ÉCOLES ET LES ÉCOLES SUPÉRIEURES

Particularité française, les Grandes Écoles, créées parallèlement au système universitaire dès le début du XIX^e siècle, dispensent un enseignement professionnalisé de haut niveau. Elles regroupent les écoles d'ingénieurs, les écoles de management, les Écoles Normales Supérieures (ENS), les Écoles Nationales Vétérinaires, l'École polytechnique, l'École des ponts ParisTech. Ces Grandes Écoles se caractérisent par une forte sélection à l'entrée et la reconnaissance d'une formation exigeante.

LES GRANDES ÉCOLES DÉLIVRENT DES DIPLÔMES D'ÉTABLISSEMENT (DE NIVEAU BACCALURÉAT + 5 ANNÉES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES) AVEC POUR CERTAINES LE GRADE DE MASTER RECONNU PAR L'ÉTAT.

Elles proposent également des diplômes intermédiaires et offrent des spécialisations : *Bachelor* (3 ou 4 années d'études supérieures), *MBA (Master of Business Administration)*, *Mastère Spécialisé - MS (Master + 1 année)*.

Le schéma classique de l'admission dans les Grandes Écoles (admission sur concours après 2 années de classes préparatoires pour un cursus de 3 ans) a évolué. De nombreuses écoles proposent une entrée dès le baccalauréat pour un cursus de 5 années.

Spécialement conçues pour les étudiants étrangers, des admissions parallèles sur titre sont possibles, avec des cursus qui varient de 2 à 5 ans selon le niveau d'entrée accordé par l'établissement.

Conférence des Grandes Écoles (CGE) : www.cge.asso.fr

LES FORMATIONS D'INGÉNIEUR

La France compte plus de 200 écoles d'ingénieurs, publiques et privées, qui couvrent tous les domaines des sciences de l'ingénieur. Le diplôme d'ingénieur, qui confère le grade de Master, **est un diplôme national et permet l'inscription en Doctorat.**

Selon les écoles, la formation peut être généraliste ou plus spécialisée (agronomie avec une offre de formation en fort développement, chimie, biologie, informatique, etc.).

Les frais d'inscription pour un diplôme d'ingénieur, dans une école publique, ont été fixés pour l'année 2017-2018 à 610 euros par an.

Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieur : www.cdefi.fr
Commission des Titres d'ingénieur - CTI : www.cti-commission.fr (liste des formations habilitées)



**le Titre d'ingénieur
en France**

◆ www.campusfrance.org

>Ressources documentaires>Offre de formation
>Fiches diplômes>Titre d'ingénieur



LES FORMATIONS EN MANAGEMENT

Les Écoles de management bénéficient de reconnaissances officielles spécifiques :

- un « visa » délivré par le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- l'inscription au Chapitre des Grandes Écoles délivrée par la Conférence des Grandes Écoles ;
- la reconnaissance du grade de Master pour certains diplômes délivrés.

Les écoles de management, très nombreuses et de différents niveaux, proposent des filières et des pédagogies articulées autour de stages et d'échanges internationaux.

Pour les concours d'entrée, une grande majorité des écoles se regroupe et présente des épreuves communes. Environ 190 écoles recrutent juste après le baccalauréat.

Elles sont en grande majorité privées et les frais de scolarité peuvent varier de 5 000 à 15 000 euros par an.

Évaluation des écoles et diplômes de gestion : <https://www.cefdg.fr>

À NOTER

Les labels CGE, EQUIS, AACSB et AMBA des écoles de commerce et de gestion, gages d'une adéquation aux standards internationaux, sont attribués aux écoles ou aux diplômes délivrés. Ils certifient une reconnaissance internationale.

◆ www.campusfrance.org

>Ressources documentaires >Information sur les établissements
>Fiches établissements

Les Grandes Écoles concernent également les filières de l'administration publique (ENA), de la défense, de l'enseignement supérieur et de la recherche avec les Écoles Normales Supérieures (ENS) ou encore les filières agronomique ou vétérinaire.

LES ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES

Il existe 4 Écoles Normales Supérieures, ENS Lyon, Rennes, Paris, Paris Saclay (ex Cachan). Elles forment des enseignants et des chercheurs de haut niveau, tant dans les disciplines littéraires que scientifiques.

Pour les étudiants étrangers, une sélection est organisée avec des modalités propres à chaque école.

LES ÉCOLES NATIONALES VÉTÉRINAIRES

Il existe en France 4 Écoles Nationales Vétérinaires : à Paris (Maisons-Alfort), à Lyon, à Nantes et à Toulouse. Elles recrutent à différents niveaux, par le biais de 4 concours communs. La formation est validée par le DE (Diplôme d'État) de Docteur vétérinaire.

LES ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART



Beaux-arts, métiers d'art, arts appliqués... les Écoles Supérieures d'art en France sont très nombreuses. Elles proposent des cursus en 2 à 5 ans après le baccalauréat. Publiques ou privées, elles se distinguent surtout par leur réputation auprès des professionnels. Toutes sont sélectives, sur concours et présentation d'un dossier artistique. Il existe dans le domaine des arts une distinction entre "Arts Appliqués" et "Beaux-Arts" en ce qui concerne les diplômes et les écoles.

Près d'une cinquantaine d'Écoles supérieures d'art publiques délivrent des diplômes nationaux reconnus par l'État. Les écoles privées et les écoles dépendant des Chambres de Commerce et d'Industrie (nommées Écoles consulaires) délivrent des certificats ou des titres, dont certains sont enregistrés au Répertoire National de Certification Professionnelle.

www.rncp.cncp.gouv.fr

Toutes sont sélectives, sur concours et présentation d'un dossier artistiques.

LES ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART ET DE DESIGN PUBLIQUES : LES DIPLÔMES NATIONAUX

45 Écoles Supérieures d'Art et de Design, placées sous la tutelle du Ministère de la Culture, recrutent sur concours propre après le baccalauréat ou l'équivalent et dispensent des formations, en 3 ans (DNA) ou 5 ans (DNSEP). Des accès sont possibles en 2^e ou 3^e année.

Liste des écoles publiques :

www.campusart.org

LES ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ART : LES DIPLÔMES D'ÉTABLISSEMENTS

Ces écoles, très sélectives, délivrent des diplômes qui confèrent le grade de Master en Arts Appliqués, Arts Plastiques, Arts visuels, conception/création, design textile, design industriel, photographie :

- l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD) – www.ensad.fr
- l'École Nationale Supérieure des Beaux-arts (ENSBA) – www.ensba.fr
- l'École Nationale Supérieure de la Création Industrielle (ENSCI - Les Ateliers) – www.ensci.fr
- l'École Nationale Supérieure de la Photographie (ENSP) – www.enp-arles.com
- le Fresnoy - Studio National des arts contemporains - www.lefresnoy.net

Deux écoles proposent un cursus de 2 à 4 ans en cinéma et théâtre après un baccalauréat + 2 années :

- l'École Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre (ENSATT) – www.ensatt.fr
- la Fémis - École Nationale Supérieure des Métiers de l'Image et du Son (ENSMIS) – www.lafemis.fr

La France, référence internationale dans les domaines de l'art et de la culture



LES ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ARTS APPLIQUÉS PUBLIQUES (ESAA)

proposent des diplômes nationaux dans des domaines très spécifiques, sur des cursus de 2 ans (BTS et DMA) ou 5 ans (DSAA), pour une insertion professionnelle dans les métiers de la conception en design : graphique (des médias et du multimédia), d'espace (architecture intérieure, cadre de vie, scénographie), de mode, textiles et environnement, de produits et de services et des métiers d'art (du textile, du bijou, du livre, du verre, de la céramique...):

<http://designetartsappliques.fr>

LES ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART PRIVÉES

Beaucoup d'écoles privées proposent des formations, souvent coûteuses, en 3 à 5 ans après le Baccalauréat. Elles délivrent des diplômes d'écoles qui peuvent être enregistrés au Répertoire Nationale de Certification Professionnelle (RNCP), garantie de reconnaissance.

www.rncp.cncp.gouv.fr

LES ÉCOLES DU PATRIMOINE

3 écoles publiques dispensent des formations de haut niveau. Les métiers sont liés à la connaissance du patrimoine (historiens d'art, médiateurs), ou à sa sauvegarde (conservateurs du patrimoine, architectes des monuments historiques, restaurateurs...).

- École du Louvre (EDL), Paris www.ecoledulouvre.fr
- École Nationale des Chartes (ENC), Paris : www.enc.sorbonne.fr
- Institut National du Patrimoine (INP), Paris www.inp.fr

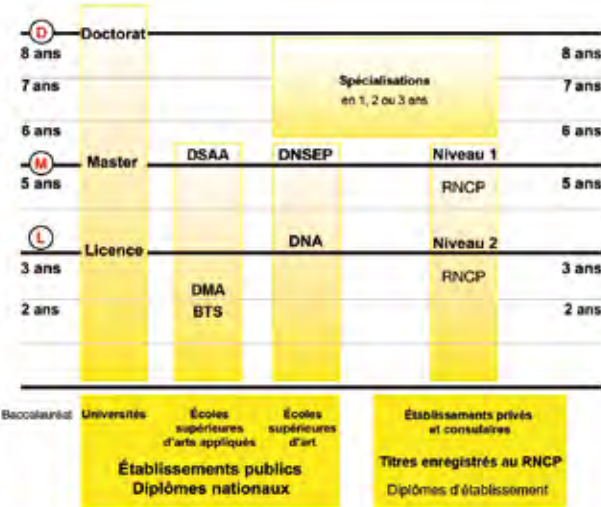
LES CONSERVATOIRES

Musique, danse, art dramatique... Les Conservatoires travaillent en partenariat avec les universités et proposent des formations qui s'inscrivent dans le schéma LMD.

Liste des conservatoires : <http://metiers.philharmoniedeparis.fr/enseignement-musical-france.aspx>



LE SYSTÈME LMD ET LES DIPLÔMES D'ART



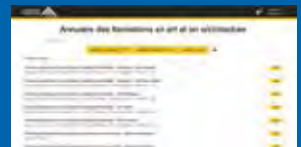
BTS : Brevet de Technicien Supérieur
 DNA : Diplôme National d'Art
 DMA : Diplôme des Métiers d'Art
 DSAA : Diplôme Supérieur des Arts Appliqués
 DNSEP : Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique

www.campusart.org

Documents>Espace documentaire

CAMPUSART

www.campusart.org



La candidature en ligne sur un catalogue des formations en art, mode, design, musique, 3D, architecture,

Le réseau CampusArt offre un choix de plus de 400 formations au niveau Classes préparatoires, Licence, Master et Post-Master. Un seul dossier en ligne permet aux étudiants étrangers ayant étudié les arts d'adresser leur candidature à l'ensemble des établissements du réseau et d'en suivre l'évolution jusqu'à la réponse d'admission.

LES ÉCOLES D'ARCHITECTURE

Les études d'architecture s'inscrivent dans le schéma européen d'harmonisation sur la base du LMD (Licence, Master, Doctorat).

- un 1^{er} cycle d'études d'une durée de 3 ans qui confère le grade de Licence avec l'obtention du **Diplôme d'Études en Architecture (DEEA)** ;
- un 2^{ème} cycle d'études d'une durée de 2 ans qui confère le grade de Master avec l'obtention du **Diplôme d'État d'Architecte (DEA)** ;
- l'obtention de l'**Habilitation à la Maîtrise d'Oeuvre en Nom Propre (HMONP)** requiert une 6^{ème} année d'études et un stage, c'est le seul titre qui autorise l'architecte à déposer un permis de construire ;
- un 3^{ème} cycle d'études permet d'obtenir des **Diplômes de Spécialisation et Approfondissement en Architecture (DSA)**, diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, d'une durée de 1 à 2 ans selon les domaines ou des **Diplômes Propres aux Écoles d'Architecture (DPEA)**.

Certaines écoles proposent un **double cursus architecte-ingénieur** en partenariat avec des écoles d'ingénieur pour l'obtention du Diplôme d'État d'Architecte et du titre d'ingénieur selon des parcours spécifiques.

À la suite d'un diplôme national de Master, ou d'un diplôme conférant le grade, le **Doctorat en architecture** se prépare en 3 ans au sein des Écoles Doctorales des Universités. On compte actuellement 300 doctorants en architecture.

Les 20 écoles d'architecture relevant du Ministère de la Culture délivrent des diplômes nationaux. www.archi.fr/ECOLES

Deux autres écoles sont habilitées à délivrer des diplômes reconnus équivalents

- l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg, établissement public - www.insa-strasbourg.fr
- l'École spéciale d'architecture (ESA), établissement privé - www.esa-paris.fr

ARCHITECTURE ET PAYSAGE

La formation conduisant au **diplôme de paysagiste (DPLG) grade de Master** est dispensée par trois écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage. Recrutés sur concours, commun à ces 3 Écoles, après le baccalauréat ou l'équivalent plus 2 années d'études supérieures, les étudiants intègrent la formation pour un cursus de 4 ans.

- École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (ENSAPB) - www.bordeaux.archi.fr
- École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille (ENSAPL) - www.lille.archi.fr
- École Nationale Supérieure de Paysage Versailles-Marseille (ENSP) - www.versailles.ecole-paysage.fr

◆ www.campusart.org

>Documents>Espace documentaire



LES

ÉCOLES

ET INSTITUTS SPÉCIALISÉS

Plus de 3000 écoles et instituts dits spécialisés, publics ou privés, viennent compléter l'offre de formation supérieure française dans des secteurs très spécifiques : les carrières sociales et paramédicales, le tourisme, la gastronomie, l'hôtellerie...

Ces établissements délivrent des diplômes d'État ou des Titres reconnus par la Commission Nationale de Certification Professionnelle (CNCP) et des certificats d'établissements.

La durée des études y est de 2 à 5 ans et l'admission se fait sur concours ou sur dossier...

www.rncp.cncp.gouv.fr





LA FRANCE

UN SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PERFORMANT

La richesse et la diversité de l'enseignement supérieur français assurent le choix d'une formation adaptée à tous les parcours et à tous les besoins

VENIR ÉTUDIER EN FRANCE

Que ce soit au niveau Licence, Master ou Doctorat, il est nécessaire de bien définir son projet d'études et sa finalité afin de pouvoir choisir le cursus et le type d'établissement d'enseignement supérieur adaptés.

Une réelle adéquation de niveau et de contenu avec le parcours antérieur augmente les chances d'admission.



S'INFORMER POUR BIEN CHOISIR

www.campusfrance.org

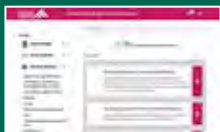
Le site de l'agence Campus France offre un accès unique à toute l'information liée à la préparation du séjour d'études en France.

Cette information est relayée de façon spécifique dans plus de 120 pays.

www.campusfrance.org

En 2017, Campus France a repensé son site internet pour fournir davantage d'informations, les rendre encore plus facilement accessibles et disponibles à tout moment sur tous les types de support : ordinateurs, tablettes ou smartphones.

Une des richesses de l'enseignement supérieur français tient à la diversité des parcours et des formations dans une même filière. Il existe, partout sur le territoire français, des établissements de très grande qualité, dans tous les domaines : universités, mais aussi écoles de management, écoles d'ingénieurs et écoles d'art de premier plan.



LE CHOIX

DE LA

FORMATION

Campus France : un dispositif complet d'information

LE CATALOGUE LMD

www.campusfrance.org

>Quelle formation recherchez-vous ?

Le Catalogue en ligne des formations supérieures françaises présente plus de 30 000 formations dans environ 3 500 établissements d'enseignement supérieur, du niveau Licence au niveau Doctorat.

Un moteur de recherche performant permet une recherche spécifique par mot clé, domaine et région et pour chaque niveau : Licence, Master, Doctorat. Il donne également un accès direct au site de l'établissement choisi et propose une information synthétique sur celui-ci. **Cette information est complétée par des fiches de présentation sur le domaine d'études, les prestations d'accueil de l'établissement ou de la région.**



LE CATALOGUE DES PROGRAMMES ENSEIGNÉS EN ANGLAIS

www.campusfrance.org

>Etudiants >Etudier

>Les formations

>Programs taught in English

Ce catalogue présente plus de 1 300 programmes enseignés totalement ou partiellement en anglais.

Conditions d'admission, statut et accréditation du diplôme, niveau de langues, coût, cours de Français associés

◆ www.campusfrance.org/fr

> Etudiants

> Etudier

>Les formations

S'informer
pour bien
choisir



LANGUE FRANÇAISE ET PROGRAMMES COURTS : UN CATALOGUE EN LIGNE ET UNE APPLICATION MOBILE

<http://ecolesdete.campusfrance.org>

Le catalogue des programmes courts académiques et des séjours culturels et linguistiques

Ce catalogue, trilingue français/anglais/espagnol, présente l'offre de formation en Français Langue Étrangère (FLE) ainsi que des programmes courts académiques des établissements membres du Forum Campus France.

Les programmes donnent lieu soit à l'obtention d'ECTS, soit à la délivrance d'une attestation, d'une certification ou d'un test.

- Une carte interactive des régions françaises,
- Un choix par niveau de français et domaines d'études,
- Près de 500 activités sportives, culturelles, gastronomiques.

IMMERSION FRANCE

Immersion France, une application mobile, développée par Campus France, pour choisir un séjour linguistique et touristique en France.

Toutes les fonctionnalités d'une application mobile au service des étudiants souhaitant effectuer un séjour linguistique en France.

- Une description détaillée des programmes
- La découverte de la région choisie
- La mise en relation pour l'inscription

Les Espaces Campus France : plus de 250 bureaux dans plus de 120 pays pour un accompagnement personnalisé

Les Espaces Campus France permettent aux étudiants de s'adresser en direct à des professionnels pour mener à bien leur projet d'études en France.

Les responsables des Espaces Campus France ont pour mission de répondre à toutes les questions des étudiants intéressés par l'offre de formation française, de la recherche d'information, jusqu'à la pré-inscription. Ils apportent une aide concrète et personnalisée : analyse du projet d'études et aide au choix pour une formation adaptée, financement, information sur les programmes de bourses, constitution du dossier de candidature et suivi auprès des établissements jusqu'à la réponse d'admission, préparation au départ.

◆ www.campusfrance.org > Où trouver Campus France près de chez vous ?

MAÎTRISER LE FRANÇAIS POUR ÉTUDIER EN FRANCE ?

• Pour s'inscrire en première année à l'université (L1) ou en école d'architecture, les candidats étrangers (hors Union européenne) suivent une procédure particulière (DAP) et doivent justifier de leur niveau de français, soit par un test de langue (TCF-DAP ou TEF), soit par un diplôme (DELF/DALF).

> Pour l'inscription en 2^{ème} et en 3^{ème} année de Licence, en Master, en Doctorat ou dans les Grandes Écoles, chaque institution est libre de fixer ses critères de niveau de français.

> Pour certaines formations enseignées en anglais, un niveau minimum de français peut être exigé par les établissements.

www.campusfrance.org

> Ressources documentaires

> Offre de formation

> Fiches Diplômes

> Les tests et diplômes de français langue étrangère



AVANT DE VENIR EN

FRANCE, perfectionnez votre français dans votre pays grâce aux ressources en ligne de TV5MONDE. Des milliers d'exercices interactifs en ligne dans tous les domaines et pour tous les niveaux sur le site

[http://parlons.francais.](http://parlons.francais.tv5monde.com)

[tv5monde.com](http://parlons.francais.tv5monde.com)

APPRENDRE
LE FRANÇAIS
AVEC TV5MONDE



Choisir d'étudier en région, c'est bénéficier d'une bonne qualité de vie et d'un confort favorable à la réussite, tout en étant assuré de la qualité de la formation.

S'INSCRIRE

DANS UN

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS

En France, les frais d'inscription à l'université et dans les établissements publics sont parmi les moins élevés du monde, la majeure partie du coût réel est prise en charge par l'État (de 10 000 à 14 000 euros par an par étudiant). Ainsi, tout étudiant étranger, au même titre qu'un étudiant français, bénéficie de ce dispositif national, garantie de la qualité des diplômes français.

L'INSCRIPTION S'EFFECTUE EN 3 ÉTAPES

1 • Obtention de l'attestation d'admission dans l'établissement supérieur choisi. Pour les étudiants hors UE, cette attestation est nécessaire à la demande de visa.

2 • Inscription administrative qui valide l'admission. Elle s'effectue, à l'arrivée en France, dans l'établissement d'enseignement. Elle est conditionnée par le paiement des droits d'inscription. Le certificat de scolarité et la carte d'étudiant constituent les preuves de cette inscription.

3 • Inscription pédagogique. Sur convocation, suite à l'inscription administrative, elle finalise l'admission : choix des horaires des cours obligatoires, choix des options, modalités d'examen.



À SAVOIR

Il n'y a pas d'équivalence réglementaire entre les diplômes étrangers et les diplômes français. La demande d'équivalence se met en place au moment de la demande d'admission. Elle peut prendre en compte également les expériences professionnelles dans le domaine concerné. **Seul l'établissement d'accueil est habilité à accepter l'admission et à déterminer le niveau de cette admission.**

Évaluation des diplômes étrangers :

Réseau ENIC-NARIC :

www.enic-naric.net

Site France :

www.ciep.fr/enic-naric-france



À NOTER

INSCRIPTION EN L1 :

■ la demande d'admission préalable (DAP)

Les étudiants titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires, qui souhaitent s'inscrire en première année à l'université, doivent impérativement faire une demande d'admission préalable (DAP) auprès du Service de Coopération et d'Action culturelle de l'Ambassade de France de leur pays de résidence. Dans une quarantaine de pays, la procédure s'effectue à travers le dispositif obligatoire d'inscription en ligne. Dans tous les cas, cette procédure particulière débute en novembre de chaque année et obéit à un calendrier très strict.

■ Cas particulier : Parcoursup

Ce dispositif obligatoire de pré-inscription en ligne en première année d'enseignement supérieur **concerne les étudiants étrangers (qu'ils soient titulaires du baccalauréat français ou non) lorsqu'ils souhaitent rejoindre l'enseignement supérieur français en première année dans certains établissements à admission sélective comme par exemple les IUT, les STS, les CPGE, établissements non concernés par la DAP (Demande d'Admission Préalable).**

Liste des formations référencées pour laquelle la candidature via ce portail est obligatoire : www.parcoursup.fr

■ Union Européenne

Les étudiants ressortissants de l'Union Européenne, pour une inscription en L1, doivent faire leur demande via le dispositif en ligne Parcoursup.

DROITS D'INSCRIPTION DANS LES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En France, **les droits de scolarité annuels dans les établissements publics sont fixés par l'État qui prend directement en charge une part très importante du coût réel des études de chaque étudiant.**

2017-2018

- 184 euros pour les étudiants en Licence,
- 256 euros pour les étudiants en Master,
- 391 euros pour les étudiants en Doctorat,
- 610 euros pour les étudiants en Écoles d'ingénieur publiques.

Ces prix incluent l'accès aux bibliothèques universitaires. S'y ajoutent l'adhésion obligatoire à la sécurité sociale étudiante, des frais supplémentaires pour des prestations spécifiques ou pour certains programmes.

Le coût des inscriptions dans les établissements privés, notamment les écoles de commerce, est plus élevé et peut varier de 1 500 à 15 000 euros par an.

DANS UNE QUARANTAINE DE PAYS, LES ESPACES CAMPUS FRANCE ANIMENT UN DISPOSITIF DE DEMANDE D'INSCRIPTION EN LIGNE «ÉTUDES EN FRANCE», PASSAGE OBLIGÉ D'UN PROJET D'ÉTUDES EN FRANCE.

L'accès en ligne permet à l'étudiant via son espace personnalisé :

- de présenter **un seul dossier de candidature en ligne à plusieurs établissements** ;
- de suivre l'évolution de son dossier en ligne, depuis la demande d'admission jusqu'à l'obtention du visa ;
- de dialoguer avec Campus France.

Cet accompagnement se conclut **par un entretien personnalisé permettant à l'étudiant de présenter son projet d'études**, avec le passage éventuel d'un test de français.

Cette procédure en ligne prend en charge également la démarche de demande de visa.

www.campusfrance.org

>Etudiants

>Etudier

>Les procédures d'inscription



BOURSES ET FINANCEMENTS

Il existe de nombreuses possibilités de financer un séjour d'études ou de recherche en France : bourses, allocations, aides à la mobilité.

LES BOURSES DU MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (MEAE)

Le MEAE propose plusieurs types de bourses qui couvrent différentes prestations : couverture sociale, allocation d'entretien, frais de formation, frais de voyage, ...

www.diplomatie.gouv.fr >Venir en France >Étudier en France >Financer le projet/bourses

LES BOURSES DES AMBASSADES DE FRANCE À L'ÉTRANGER

Les bourses du Gouvernement français sont allouées pour des études, des stages ou des séjours linguistiques en France. Quel que soit leur pays de résidence ou le type de bourse, les candidats doivent, avant leur départ et au moins un an à l'avance, s'adresser directement au Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France du pays de résidence.

LES PROGRAMMES SPÉCIFIQUES

■ **Les bourses Excellence Eiffel** permettent de financer des formations de niveau Master ou des mobilités de dix mois dans le cadre d'une co-tutelle ou co-direction de thèse. Les candidatures sont présentées par les établissements français et non par les étudiants eux-mêmes.

■ **Les bourses «Quai d'Orsay-Entreprises»** visent à favoriser et développer l'accueil en France d'étudiant(e)s étrangers issus des meilleurs établissements de leur pays d'origine en partenariat avec les grandes entreprises françaises.

■ **Les bourses Excellence-Major** financent des formations jusqu'au niveau Master à des élèves étrangers des lycées français à l'étranger ayant obtenu mention Bien ou Très bien au baccalauréat.

www.aefe.fr >aefe >dispositif Excellence-Major

LE PROGRAMME ERASMUS+ 2014-2020

Il fusionne l'ensemble des programmes existants en matière d'éducation et de formation, ainsi que le programme «Jeunesse en action», et, pour la première fois, il intègre le sport dans un programme européen.

Un nouveau mécanisme expérimental permettra aux étudiants en Master d'obtenir des prêts à des conditions favorables pour étudier dans un autre pays. Plus ouvert sur les pays tiers, il doit permettre la mobilité de plus de 4 millions de personnes dont plus de 2 millions d'étudiants.

À NOTER

L'État français prend directement en charge une part très importante du coût réel des études de chaque étudiant (14 000 euros par an et par étudiant) ce qui permet d'avoir des frais d'inscription les plus bas au monde. Tous les étudiants étrangers qui poursuivent des études en France bénéficient ainsi d'un financement direct de l'État français.

Les étudiants peuvent obtenir une bourse pour effectuer une période d'études dans un autre établissement européen, à partir de la deuxième année d'études pour **une durée comprise entre 3 et 12 mois**.

www.erasmusplus.fr

Twitter: @ErasmusplusFR

Facebook: Erasmus+

■ **Les programmes conjoints de Masters et Doctorats Erasmus Mundus** sont organisés par au moins trois établissements d'enseignement supérieur de différents pays. Les cours prévoient une période d'étude dans au moins deux établissements et conduisent à l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint. Dans ce cadre des bourses sont offertes aux étudiants, doctorants et universitaires de haut niveau.

www.agence-erasmus.fr/page/masters-conjoints

LES BOURSES DE L'AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

• **L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)** propose des bourses de mobilité entre les 800 institutions membres dans 106 pays. La priorité est accordée à la mobilité Sud/Sud.

www.auf.org > Bourses

LE MOTEUR DE RECHERCHE BILINGUE CAMPUSBOURSES FACILITE VOTRE RECHERCHE DE FINANCEMENT

www.campusfrance.org > Comment financer vos études



Accessible sur le site www.campusfrance.org, CampusBourses permet une recherche multicritères, en français et en anglais, sur la quasi-totalité des programmes de bourses pour étudiants et jeunes chercheurs étrangers.

Plus de 700 programmes nationaux (institutions gouvernementales françaises, collectivités territoriales, entreprises, fondations, établissements d'enseignement supérieur ...) **et internationaux** (ambassades de France, institutions gouvernementales étrangères, institutions étrangères et multilatérales) sont présentés.

La recherche par mot-clé ou critère de recherche (nationalité, niveau ou domaine d'études, type de bourse) permet de sélectionner les programmes adaptés à votre profil. Des informations complètes et les contacts et liens vers les sites Internet des institutions responsables sont présentés pour chaque programme de financement.



Il est conseillé de faire sa demande le plus tôt possible et, dans tous les cas, au moins 2 mois avant la date de début des cours.

LA DEMANDE DE VISA

Les demandes de visa se font auprès du Consulat ou de l'Ambassade de France du lieu de résidence.

LE VISA LONG SÉJOUR MENTION ÉTUDIANT, OU VLS-TS ÉTUDIANT (> 3 MOIS)

Le visa long séjour mention étudiant, ou VLS-TS étudiant, permet de suivre des études en France pour une période de quatre mois à un an.

Le VLS-TS vaut titre de séjour pendant toute la durée de sa validité dès lors que l'étudiant l'a fait valider à son arrivée en France auprès de l'autorité compétente (qui est actuellement l'OFII) www.campusfrance.org >Etudiants >S'organiser >Demander son visa/valider son titre de séjour

À son expiration, l'étudiant doit demander une carte de séjour pour pouvoir rester en France.

Les étudiants Algériens devront dès la première année faire une demande de titre de séjour auprès de la Préfecture.

À NOTER

■ La procédure de demande de visa intervient une fois que l'étudiant dispose d'un certificat d'admission dans un établissement d'enseignement supérieur. Une taxe de 79 euros doit être acquittée.

■ Les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou de Suisse ne sont pas soumis au visa d'entrée et de séjour.

■ À l'issue du visa (VLS-TS) étudiant, une carte de séjour pluri-annuelle peut être accordée, pour la poursuite d'études.

■ Les étudiants mineurs doivent demander un « visa pour mineur scolarisé en France » et n'ont pas d'obligation de demande d'un titre de séjour en France.

VISA LONG SÉJOUR TEMPORAIRE POUR ÉTUDES

Ce visa est accordé aux étudiants suivant 3 à 6 mois de scolarité en France. Il n'est pas renouvelable.

LE VISA DE LONG SÉJOUR VLS-TS « SCIENTIFIQUE-CHERCHEUR » (>3 MOIS)

Ce visa est destiné aux titulaires d'un diplôme au moins équivalent au Master, venant en France pour mener des travaux de recherche ou pour dispenser un enseignement de niveau universitaire : doctorants, chercheurs, enseignants-chercheurs.

Le VLS-TS vaut titre de séjour pendant toute la durée de sa validité dès lors que l'étudiant l'a fait valider à son arrivée en France auprès de l'autorité compétente (qui est actuellement l'OFII) www.campusfrance.org>Etudiants >S'organiser >Demander son visa/valider son titre de séjour

Ce titre de séjour permet d'exercer en France des activités de recherche ou d'enseignement dans le cadre d'une convention d'accueil établie par un organisme public ou privé de recherche ou d'enseignement supérieur.

Il est valable un an et peut être renouvelé pour une durée supérieure à un an, mais ne pouvant excéder 4 ans.



LES VISAS COURT SÉJOUR (< 3 MOIS)

■ Le visa Schengen de court séjour

Ce visa de court séjour dans l'espace Schengen, défini par le code communautaire, autorise un séjour ne pouvant excéder trois mois. Ce visa non renouvelable dispense de titre de séjour sur le territoire français. Les étudiants désirant suivre un enseignement linguistique ou toute autre formation de courte durée sont en droit de solliciter ce type de visa.

■ Le visa court séjour portant la mention "étudiant-concours"

Ce visa permet de se présenter à un entretien ou à un concours d'entrée dans un établissement d'enseignement supérieur. En cas de réussite, l'étudiant peut solliciter, sans retourner dans son pays d'origine, un titre de séjour d'un an renouvelable à la préfecture.

À NOTER

■ Un visa touristique, quel qu'il soit, ne peut jamais être transformé en visa étudiant, ni en France, ni dans aucun autre pays de l'Union européenne.

◆ www.campusfrance.org

>S'organiser

>Demander son visa/valider son titre de séjour

UNE QUARANTAINE DE PAYS SONT DOTÉS DE LA PROCÉDURE EN LIGNE «ÉTUDES EN FRANCE» OBLIGATOIRE

Pour ces pays, une procédure de candidature à l'inscription dans un établissement d'enseignement français en ligne a été mise en place. Elle doit être obligatoirement suivie pour l'obtention du visa.

Suite à l'entretien d'évaluation et dès réception de l'accord de pré-inscription, la demande de visa est déposée par l'étudiant et suivie par l'Espace Campus France.

La liste complète de ces pays est disponible sur le site Campus France.

www.campusfrance.org
>Etudiants>Etudier
>Les procédures d'inscription



LA FRANCE

ART DE VIVRE

HISTOIRE

ET

CULTURE

LA FRANCE, 1^{ÈRE} DESTINATION TOURISTIQUE, OFFRE AUSSI :

- un État de droit et de libertés civiles
- l'excellence du système et des infrastructures de santé
- un environnement agréable
- une gastronomie réputée et variée
- un réseau de transports publics efficace

VIVRE EN FRANCE



Étudier en France, c'est aussi vivre en France et découvrir au quotidien les réalités de la culture et de l'art de vivre en France.

En France, les étudiants étrangers comme français, bénéficient de nombreuses réductions.

Restauration universitaire (RU), résidences universitaires, aides au logement, couverture médicale, réduction sur les transports et les loisirs (cinéma, sports, bibliothèques, associations étudiantes...) : ces conditions permettent de couvrir, avec un budget relativement modeste, les besoins essentiels et aussi d'apprécier la vie quotidienne.

L'accès à la culture et aux sports

La culture se vit au quotidien aussi bien à Paris qu'en province.

Tous les lieux culturels pratiquent une réduction pour les étudiants et proposent des formules d'abonnement.

Le statut d'étudiant facilite également la pratique des sports avec un accès privilégié aux installations sportives et les associations sportives, très actives dans les écoles et universités. Les établissements d'enseignement supérieur sont souvent au cœur de la ville : musées, librairies, cinémas, théâtres ou cafés ne sont jamais très loin.

CAMPUS FRANCE PRÉPARE AVEC VOUS VOTRE DÉPART ET VOUS ACCOMPAGNE DÈS VOTRE ARRIVÉE EN FRANCE



LA COLLECTION DES FICHES ARRIVÉE

Cette collection de «fiches pratiques», organisées chronologiquement, «Un mois avant le départ», «Une semaine avant le départ...», permet de hiérarchiser démarches, de lister les urgences, assurant ainsi une arrivée sereine.



LES FICHES VILLE

Par Ville, toutes les informations pratiques : les services d'accueil, les transports, le logement, le titre de séjour, l'assurance maladie, les cours de langue, la vie sociale et culturelle.



Enjoy French culture shock

UN ABÉCÉDAIRE DE LA VIE QUOTIDIENNE ÉTUDIANTE

Ce guide de poche, bilingue français/anglais et français/espagnol, conçu comme un dictionnaire, permet de comprendre les expressions, acronymes et éléments de langage de la vie quotidienne et étudiante.



SE LOGER EN FRANCE

Avant d'entreprendre la recherche d'un logement en France, il est nécessaire de déterminer, en fonction de son statut, de ses moyens financiers et de la durée de son séjour, vers quel type d'hébergement s'orienter... Le coût d'un logement reste élevé, mais les étudiants étrangers bénéficient d'aides au logement, au même titre que les étudiants français.

LES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES (CITÉ-U)

Situées sur les campus ou en ville, elles sont gérées par les CROUS (Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires). Elles proposent des chambres meublées d'environ 10 à 12 m² ou des studios généralement bien équipés. Le loyer moyen se situe autour de 170 à 500 euros* par mois. Le nombre insuffisant de résidences universitaires ne permet pas souvent d'obtenir une place, surtout à Paris. Ces places sont réservées aux boursiers français sur critères sociaux, un petit quota étant attribué aux étudiants étrangers boursiers du Gouvernement français et aux étudiants ayant intégré un programme d'échange.

www.etudiant.gouv.fr >Vous loger

À NOTER : Les Grandes Écoles et les établissements privés disposent souvent de résidences sur leurs campus.

LES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES PRIVÉES

Ces résidences privées, destinées aux étudiants, sont implantées dans les grandes villes. Elles se sont beaucoup développées ces dernières années pour compenser le manque de logements pour les étudiants en résidence universitaire. Le loyer varie de 600 à 800 euros/mois* pour Paris et de 350 à 550 euros/mois* en province.

LA LOCATION DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Ce type de location est assujéti à la présentation d'une caution qui garantit le paiement du loyer. Les coûts restent élevés, notamment dans les grandes villes et surtout à Paris. Les revenus mensuels exigés doivent atteindre en général 3 fois le prix du loyer.

LA COLOCATION

Location d'un logement à plusieurs : les colocataires souscrivent ensemble un bail avec un propriétaire, tous ayant alors les mêmes droits sur le logement. Aucune réglementation spécifique : le bailleur et les colocataires sont donc soumis aux mêmes droits et devoirs que dans le cadre d'une location simple. Pour l'obtention d'une aide au logement pour chaque colocataire, il faut s'assurer que le nom de chacun des colocataires figure sur le contrat de location.

Attention : il est fréquent qu'une « clause de solidarité » soit ajoutée au contrat du bail. Ainsi, si l'un des colocataires ne pouvait payer sa part de loyer, le bailleur serait en droit de l'exiger à ses colocataires. Cette clause est valable pour toute la durée du bail.

Liens utiles logement (information, législation, sites d'annonces, aides au logement...) à la rubrique Web à la fin de ce guide.



LE PORTAIL EN LIGNE DU RÉSEAU DES CROUS WWW.LOKAVIZ.FR

Grâce à la plateforme de logements du réseau des CROUS, près de 60 000 étudiants ont trouvé un logement. Les logements labellisés Lokaviz présentent les garanties d'une location adaptée à la vie étudiante.

DISPOSITIF GOUVERNEMENTAL DE CAUTION LOCATIVE ÉTUDIANTE

Il existe un dispositif gouvernemental de caution locative étudiante : cette garantie de l'État, disponible dans toutes les académies, hors Outremer, permet aux étudiants dépourvus de garants personnels de faciliter leur accès à un logement. Pour plus d'informations, se renseigner auprès des services des Relations internationales.

LE LOGEMENT EN FAMILLE

Plus adapté à des séjours courts, il permet de louer une chambre meublée « chez l'habitant ». Le coût par semaine à Paris varie de 200 euros* (petit déjeuner compris) à 300 euros* (incluant petit-déjeuner et le repas du soir) ; il est moins élevé dans les villes de province.

LE LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL

Certaines associations proposent de mettre en contact des personnes âgées qui disposent d'une chambre libre avec des étudiants en quête d'un logement. La personne âgée, propriétaire ou locataire, doit disposer d'une pièce libre convenable, meublée ou non, avec libre accès aux espaces communs (cuisine, sanitaire et salon). L'étudiant s'engage à respecter les relations de bon voisinage, à faciliter la vie quotidienne de la personne âgée avec participation aux charges (eau, électricité, entretien...).

Pour accéder aux services d'une association gérant les locations intergénérationnelles, l'étudiant doit en règle générale s'acquitter d'une adhésion à l'association (entre 100 et 350€ pour un an, selon le type de logement trouvé) et parfois de frais de dossier (autour de 15€).

www.reseau-cosi.org

◆ www.campusfrance.org

Informations et sites pour trouver un logement, sur les aides au logement...

www.campusfrance.org>Etudiants>S'organiser>Se loger

Les services d'accueil offerts par les établissements

www.campusfrance.org>Ressources documentaires

>Informations sur les établissements >Fiches accueil

*Ces prix sont donnés hors les aides au logement que l'étudiant peut obtenir.

LES AIDES AU LOGEMENT

Au même titre que les étudiants français, les étudiants étrangers peuvent bénéficier des aides au logement.

Il existe deux types d'aide au logement non cumulables (en fonction du type de logement) :

L'allocation de Logement à caractère Social (ALS) et l'Aide Personnalisée au Logement (APL). Le montant de l'allocation est variable en fonction du prix du loyer et de la situation de l'étudiant.

Dans le cas d'une colocation, les colocataires peuvent recevoir une allocation logement à condition que leur nom figure sur le bail.

Informations et conditions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du lieu de domicile : www.caf.fr/vies-de-famille/jeune-ou-etudiant>Aides au logement

TRAVAILLER EN FRANCE



PENDANT LES ÉTUDES

Au même titre que les étudiants français, **les étudiants citoyens des États de l'Espace Économique Européen ou de Suisse** peuvent librement exercer une activité professionnelle durant leurs études en France.

La loi française autorise le travail des **autres étudiants étrangers** selon les modalités suivantes :

Le titre de séjour (VLS-TS validé ou carte de séjour) portant la mention « étudiant » donne droit à l'exercice, à titre accessoire, d'une activité professionnelle salariée à hauteur de **60% de la durée de travail annuelle (soit 964 heures par an), sans autorisation administrative préalable.**

À NOTER : les périodes de stage (qui donnent droit à une rémunération à partir de 2 mois), effectuées par l'étudiant dans le cadre de ses études (avec une convention de stage), ne sont pas décomptées.

À titre indicatif le SMIC horaire (salaire minimum) est de 9,76 euros brut (avant prélèvement des cotisations sociales obligatoires, environ 20%).

L'EMPLOI ÉTUDIANT AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les étudiants étrangers ont la possibilité d'occuper un emploi étudiant.

Les contrats sont conclus pour une période maximale de douze mois entre le 1^{er} septembre et le 31 août.

◆ www.campusfrance.org

>Etudiants>S'organiser>Travailler pendant ses études

Voir aussi :

>Etudiants>Et après>Trouver un emploi

>Etudiants>Et après>Créer son entreprise

APRÈS OBTENTION DU DIPLÔME

■ Étudiants étrangers titulaires d'un diplôme au moins équivalent au Master

Les étudiants étrangers ayant obtenu un diplôme au moins équivalent au Master, peuvent obtenir une autorisation provisoire de séjour valable de 6 mois à 1 an et non renouvelable, à l'issue de la validité de la carte de séjour «étudiant ». Cette autorisation permet d'occuper un emploi salarié dans la limite de 60 % de la durée légale du travail. **Si le contrat de travail est en relation avec la formation suivie, assorti d'une rémunération au moins égale à une fois et demie le SMIC, la demande de changement de statut, d'étudiant à salarié, à faire en préfecture, permet de travailler à plein temps lorsqu'elle est accordée (ce n'est pas automatique).**

■ Autres étudiants

Le recrutement par une entreprise, à l'issue des études, implique un changement de statut, d'étudiant à salarié, en suivant une procédure spécifique avec présentation du contrat de travail ou de la proposition d'embauche émanant d'une entreprise française.

BON À SAVOIR

La carte de séjour *compétences et talents* est accordée pour une durée de 3 ans, au vu d'un projet et de l'intérêt de ce projet pour la France et le pays d'origine.

Elle vaut autorisation de travail et permet d'exercer une profession en lien avec le projet (sauf certaines professions réglementées comme les professions médicales).

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16922>

La loi française autorise le travail des étudiants étrangers

S'ASSURER EN FRANCE



SÉCURITÉ SOCIALE ET ASSURANCE MALADIE

■ En France, la **Sécurité Sociale obligatoire** permet de bénéficier des remboursements des frais de santé. On doit choisir un médecin traitant conventionné par la Sécurité Sociale. Les visites à domicile, le week-end et les jours fériés sont majorées.

La Sécurité Sociale rembourse en moyenne 70 % des dépenses de maladie. Des assurances santé complémentaires ou mutuelles étudiantes, peuvent compléter ce montant.

Les 3 principales sont :

- La Mutuelle des Étudiants : www.lmde.fr
- La Smerep, la mutuelle étudiante : www.smerep.fr
- Emevia, le réseau national des mutuelles étudiantes : www.emevia.com

Pour les étudiants effectuant un séjour d'études d'une durée de moins de 3 mois dans un établissement non agréé, une assurance maladie personnelle doit être souscrite auprès d'une compagnie d'assurance privée. En France, les montants vont de 150 à 550 euros par an.

Le système de sécurité sociale français est en cours de modifications et sera changé pour la rentrée universitaire 2018.

Se renseigner sur le site de Campus France pour connaître les dispositions les plus récentes.

L'ASSURANCE MULTIRISQUE HABITATION

Un logement doit obligatoirement être assuré : vol, dégâts des eaux, incendie... Cette assurance, d'un montant forfaitaire, se contracte auprès de compagnies d'assurance privées. L'assurance multirisque habitation **inclut l'assurance responsabilité civile**, qui couvre les dommages causés à un tiers en cas d'accident.

À NOTER : en fonction des différentes situations, il est également possible de souscrire à d'autres assurances complémentaires (assurance rapatriement, assurance véhicule, assurance pour la pratique d'un sport...).



Les
assurances
obligatoires

VIE CULTURELLE

La vitalité culturelle française permet de bénéficier d'un accès quotidien à la culture. La multiplicité des lieux prouve que la province n'est pas à l'écart de cette effervescence créative.

Festivals de musique (Vieilles char-ruées à Carhaix, Folles journées de Nantes, Eurockéennes de Belfort, Jazz in Marciac, Transmusicales de Rennes), de cinéma (Cannes, Deauville, Avoriaz, Cognac), de danse (Biennale de la Danse à Lyon, la Part des Anges à Bordeaux...), de théâtre (Avignon, Aurillac), de bande dessinée (Angoulême) et événements nationaux (Journées du Patrimoine, Fête de la Musique le 21 juin, Nuits européennes des Musées) :

toute l'info sur www.culture.fr



MUSÉES ET MONUMENTS

La France compte 8 000 musées sur tout le territoire. Si la Tour Eiffel reste le monument le plus visité, plus de 40 000 bâtiments sont protégés au titre des monuments historiques (Châteaux de la Loire, Mont Saint Michel, Château d'If, Arènes de Nîmes, Port de la Rochelle).

Liste des musées nationaux :

www.rmn.fr

www.monuments-nationaux.fr

www.images-art.fr

LIVRE

Le livre de poche, format économique, met les livres à la portée de tous les budgets : environ 6 euros. De nombreuses manifestations autour du livre – Salons du Livre, Escales du livre – en province et à Paris, témoignent de l'intérêt des Français pour la lecture.



Tous les lieux culturels pratiquent une réduction pour les étudiants et proposent des formules d'abonnement

PRESSE

La presse française se caractérise par sa diversité (magazines spécialisés, presse quotidienne, payante, nationale, régionale, hebdomadaire, mensuelle...). Chaque ville et chaque région possèdent un journal spécifique qui fournit des informations aussi bien nationales et internationales que régionales, voire très locales : Sud-Ouest en Nouvelle-Aquitaine, Ouest-France en Bretagne, La Provence à Marseille...

www.presseregionale.fr



BIBLIOTHÈQUES

La France compte plus de 3 000 bibliothèques. L'inscription gratuite se fait dans la bibliothèque du quartier de résidence et permet l'accès à toutes les bibliothèques municipales de la ville.

BU – Bibliothèque Universitaire

Chaque établissement d'enseignement supérieur possède au moins une bibliothèque. Les horaires sont variables et incluent le soir jusqu'à 22h ou le dimanche. Il existe 127 bibliothèques universitaires et de grands établissements qui possèdent plus de 40 millions de livres.

Liste des bibliothèques publiques :
www.lexilogos.com/bibliotheque_municipale.htm

Bibliothèque Nationale de France :
www.bnf.fr
<http://gallica.bnf.fr/>

SPORT

En complément des structures sportives de l'établissement d'enseignement (SUAPS), il existe de nombreux complexes sportifs publics. Des milliers d'associations, avec un coût d'inscription modique, permettent de s'entraîner et d'avoir accès aux équipements sportifs. L'accès aux piscines municipales est également très peu coûteux.

www.associations-sportives.fr





PARRAINAGE INTERNATIONAL

A travers la France, des associations, des établissements, parfois des villes, mettent en place des dispositifs d'accueil personnalisés pour faciliter l'arrivée et l'intégration des étudiants étrangers. Campus France participe ainsi au Buddy System mis en place par l'association IxESN.

Plus d'informations : <https://ixesn.fr/buddy-system>

La France compte plus de 2 millions d'associations

VIE ASSOCIATIVE

Les associations étudiantes sont très présentes. Elles permettent aux étudiants de se retrouver, d'avoir des activités extra-scolaire (festivals, expositions, concerts, conférences, voyages, randonnées, week-end touristiques, soirées...).

Elles permettent aussi de s'investir dans des actions très variées autour de thèmes humanitaires, sportifs, économiques, culturels tout en assumant des rôles divers : président d'un festival, trésorier d'une Junior Entreprise, ou encore responsable de la communication sur un projet culturel... Autant d'actions qui peuvent être valorisées sur un CV.

Enfin, les nombreuses associations d'anciens élèves (alumni) permettent de garder des liens et d'entretenir un réseau.

Annuaire des associations françaises : www.asso1901.com



À NOTER

Dans les écoles supérieures et universités, le Bureau Des Étudiants (BDE) ou bureau des élèves, est une association élue par leurs étudiants. Ce bureau organise les activités extra-scolaires

À NOTER La collection des Fiches Accueil Campus France présente établissement par établissement les prestations et dispositifs d'accueil, mais aussi les coordonnées des associations de l'établissement.

www.campusfrance.org>Ressources documentaires>Informations sur les établissements >Fiches accueil



UNIVERSITÉS

Sur le campus des universités, on trouve souvent plusieurs dizaines d'associations culturelles, sportives, syndicales. Certaines sont dédiées à l'accueil des nouveaux étudiants et accompagnent l'intégration des étudiants internationaux ou encore mettent en place des coopératives étudiantes (fournitures, cafés, photocopies...)

■ Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) :

www.etudiantdeparis.fr/ressources/aides-universites

■ Animafac, réseau d'échange d'expérience et centre de ressources pour plus de 12 000 associations étudiantes : www.animafac.net

■ ESN, le réseau international d'échanges étudiants Erasmus : www.esn.org

■ FAGE - Fédération des associations générales étudiantes : www.fage.org

■ UNEF - Union nationale des étudiants de France : www.unef.fr



Rejoignez la communauté France Alumni :
www.francealumni.fr



UN RÉSEAU SOCIAL PROFESSIONNEL EN PLEINE EXPANSION

Lancé en 2014 par le Ministre des Affaires Etrangères et du Développement international, France Alumni compte aujourd'hui 150 000 alumni et regroupe plus de 2 000 partenaires dont 700 établissements à travers le monde. **Réseau mondial**, il compte 1 site international et des déclinaisons locales en 34 langues dans plus de 100 pays.

UN ESPACE D'ÉCHANGES

France Alumni est destiné aux étudiants internationaux passés par l'enseignement supérieur français. Il propose d'échanger avec d'autres étudiants et alumni par l'intermédiaire des groupes thématiques proposés (4 700 participants dans 240 groupes). Ex : Carrières en France après les études - Environnement Climat - La gastronomie française - Retrouver des étudiants ayant suivi le même par-

cours académique que le vôtre - Valoriser votre formation.

DES ÉVÈNEMENTS CULTURELS

Campus France et ses bureaux régionaux organisent des événements auxquels sont invités des étudiants et des alumni membres du réseau France Alumni.

Plus de 650 évènements organisés en 2017 dans le réseau mondial (conférences thématiques, promotion des MOOCs, journées porte ouverte, afterwork, visites d'établissement, sorties, ...)

DES OPPORTUNITÉS PROFESSIONNELLES

De nombreux partenaires (entreprises, établissements d'enseignement supérieur) proposent des offres d'emploi et de stage en France et partout dans le monde.



Chaque
 année, plus
 de 100 000
 étudiants
 internationaux
 sortent
 diplômés
 du système
 éducatif
 français.



COMBIEN COÛTE... ?

Compte tenu des nombreuses réductions attachées au statut d'étudiant, la moyenne pour un budget mensuel se situe entre 800 euros en province et 1 000 euros à Paris.

REPAS – NOURRITURE

- 1 baguette de pain : 0,80 euro
- 1 café : 1 à 2 euros
- 1 camembert : 2 euros
- 1 croissant : 1 euro
- 1 kg de pâtes : 1 euro
- 1 kg de pommes de terre : 1,20 euros
- 1 kg de riz : 1,90 euros
- 1 litre de lait : 1,20 euros
- 6 œufs : 1,50 euros
- 1 repas au restaurant universitaire (RU) : 3,25 euros
- 1 repas dans un « fast-food » : 7 euros
- 1 restaurant de quartier : 10 à 20 euros
- 1 sandwich : 5 à 8 euros



SANTÉ

Consultations médicales

- **Généraliste :**
à partir de 23 euros
(14 euros remboursés)
- **Psychiatre, Neuropsychiatre, Neurologue :**
à partir de 37 euros
(24 euros remboursés)
- **Gynécologue - Ophtalmologue :**
à partir de 28 euros
(19 euros remboursés)
- **Spécialiste :**
à partir de 25 euros
(19 euros remboursés)
- **Dentiste :**
au moins 30 euros (dépend du soin).

Le coût de la vie quotidienne peut varier du simple au double entre la province et Paris

CULTURE, LOISIRS

■ Mobile, Internet :

Un très grand nombre d'offres pour tous les budgets et selon les options.

■ 1 entrée au cinéma tarif étudiant :

environ 7,50 euros (certaines chaînes de cinémas proposent des cartes illimitées à environ 20 euros/mois).

■ 1 entrée au musée : 5 à 10 euros.

Certains musées sont gratuits pour les étudiants de moins de 26 ans.

■ 1 entrée à la piscine tarif étudiant :

1,70 euros

■ 1 journal : environ 2 euros

■ 1 livre de poche : environ 6 euros

■ 1 nuit en chambre d'hôtel de bon confort à partir de 60 euros

■ 1 place de théâtre :

à partir de 30 euros



TRANSPORT

■ 1 aller-retour Paris-Barcelone en avion :

100 à 150 euros

■ 1 aller-retour Paris-Bruxelles-Amsterdam en Thalys :

100 à 120 euros

■ 1 aller-retour Paris-Londres en Eurostar :

100 à 150 euros

■ 1 aller-retour Paris-Nice en TGV :

140 euros (si réservé suffisamment à l'avance, le prix peut descendre à 50 euros)

■ 1 carte mensuelle de transport à Paris :

75,20 euros

■ 1 litre d'essence : 1,40 euros

■ 1 vélo municipal :

environ 1 euro par jour. Ces services existent dans plusieurs grandes villes, les tarifs sont donc variables.





Campus France accompagne l'étudiant à chacune des étapes de son projet d'études en France : information, aide au choix des formations et des établissements, financement du projet (bourses et autres financements), demande d'admission, demande de visa, préparation au départ, accueil à l'arrivée...



www.campusfrance.org

Le site de l'Agence Campus France, décliné dans plus de 80 pays, offre un accès unique à l'information pour préparer un séjour d'études en France.

> QUELLE FORMATION RECHERCHEZ-VOUS ?

Un moteur de recherche performant qui permet de choisir sa formation quelque soit le niveau préparé Licence, Master et Doctorat. Des recherches spécifiques sont proposées pour les programmes enseignés en anglais, les études d'art, les programmes courts et les séjours culturels et linguistiques (FLE).

> COMMENT FINANCER VOS ETUDES : LE MOTEUR DE RECHERCHE CAMPUSBOURSES

Campus France a développé un moteur de recherche bilingue français/anglais

qui présente près de 700 programmes de bourses nationaux et internationaux. Ce moteur de recherche est complété par une description détaillée de chaque financement.

> S'ORGANISER ET VIVRE EN FRANCE

Le site présente aussi toutes les informations pratiques liées à chaque étape de la mise en place de votre projet d'études : modalités d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur, visas, vie en France, apprentissage du français, accueil, logement, etc.

Sont proposées en téléchargement, pendant la navigation, des fiches qui permettent d'offrir une information complémentaire immédiate.

> L'INFORMATION SUR LES ÉTABLISSEMENTS

- **Fiches établissements** : présentation synthétique de l'établissement : filières, points forts, internationalisation
- **Fiches Accueil** : présentation des prestations d'accueil mises en place pour les étudiants

> L'INFORMATION SUR L'OFFRE DE FORMATION

- **Fiches Domaines** : présentation de l'organisation des études dans un domaine disciplinaire
- **Fiches Diplômes** : présentation de diplômes spécifiques : BTS, DUT, Licence Professionnelle, le Titre d'ingénieur en France, Architecte...
- **Fiches Recherche** : présentation de l'actualité de la recherche par discipline et des Écoles Doctorales et laboratoires concernés (Archéologie, Biotechnologies, Climatologie, Énergies renouvelables, Nanosciences...).
- **Le guide «Étudier en France après le baccalauréat»** en partenariat avec l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger),

Tous ces documents sont accessibles et téléchargeables sur le site via l'espace documentaire ou via une recherche par mot-clé



ACCUEIL EN FRANCE

L'ACCOMPAGNEMENT AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET PRATIQUES EN FRANCE

Les établissements d'enseignement supérieur et les 13 régions françaises organisent, à chaque rentrée, des guichets uniques qui concentrent de nombreux services pour faciliter les démarches administratives et l'accès au logement des étudiants étrangers.

Information sur l'ensemble de ces dispositifs :

◆ www.campusfrance.org

Fiches Arrivée : Ressources documentaires>Informations sur les établissements>Guides d'information>Fiches Arrivée

Fiches Villes : Ressources documentaires>Informations sur les établissements>>Guides d'information>Fiches Villes

LE SUIVI PERSONNALISÉ DANS LES ESPACES CAMPUS FRANCE

Plus de 250 Espaces Campus France dans plus de 120 pays apportent une aide concrète à la mise en œuvre d'un projet d'études en France : analyse du projet, aide au choix de la formation, d'un financement, aide à la constitution du dossier de candidature et suivi avec les établissements jusqu'à la réponse d'admission (ou de non-admission), préparation au départ...

Dans une quarantaine de pays, une procédure de candidature en ligne, "Études en France", a été mise en place. **Elle doit être obligatoirement suivie pour obtenir un visa «étudiant».** Elle permet de dialoguer avec les établissements et l'Ambassade, d'accéder à un espace personnel et de suivre en ligne l'évolution des dossiers de candidature et de demande de visa.

TOUS LES ESPACES CAMPUS FRANCE :

www.campusfrance.org

>Où trouver Campus France près de chez vous ?

À NOTER

Campus France dispose de délégations en France notamment à Bordeaux, Lyon, Marseille, Montpellier, Strasbourg et Toulouse. Ces délégations assurent le relais auprès des acteurs régionaux (établissements, administration) et les étudiants étrangers pour leur accompagnement dans les démarches, la gestion des bourses, l'accès au logement, la garantie d'une couverture sociale, le suivi du séjour.



WEB

- ◆ Campus France : toute l'information et l'accompagnement pour un projet d'études en France : www.campusfrance.org
- ◆ Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : démarches pour venir en France, adresses des consulats, ambassades, alliances françaises, bourses pour étudiants étrangers : www.diplomatie.gouv.fr
- ◆ Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr
- ◆ Le portail des démarches et services de la vie étudiante (logement, aides financières, santé...) : www.etudiant.gouv.fr
- ◆ ENIC-NARIC France - Centre d'information sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômés : www.ciep.fr/enic-naricfr
- ◆ ERASMUS+, France, Éducation et Formation www.agence-erasmus.fr
- ◆ ERASMUS+, le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport www.erasmusplus.fr/
- ◆ Europa, le portail de l'Union Européenne : <http://europa.eu>
- ◆ Inscription en première année à l'université pour les titulaires du baccalauréat : www.admission-postbac.fr
- ◆ Institut Français : www.institutfrancais.com

FORMATIONS

◆ Formations d'ingénieur

- Conférence des directeurs d'écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) : www.cdefi.fr
- Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI) : www.cti-commission.fr
- Concours Puissance 11 (12 écoles d'ingénieur) : 48 centres d'épreuves en France et à l'étranger : www.concourspuissance11.fr
- Concours Avenir (7 écoles d'ingénieur sur 11 Campus) : 25 centres d'examens en France et à l'étranger : www.concoursavenir.fr
- FESIC - réseau de 28 écoles d'ingénieurs et de management : www.fesic.org
- Figure, 24 universités partenaires : www.reseau-figure.fr
- GEIPI-POLYTECH: concours d'entrée qui regroupe 30 Écoles publiques d'ingénieur : www.geipi-polytech.org
- Label EUR-ACE (accréditation des formations d'ingénieurs en Europe) : www.enaee.eu
- Réseau n+i des écoles d'ingénieurs : www.nplusi.com
- Réseau ParisTech (rassemblement de Grandes Écoles françaises en sciences et technologies) : www.paristech.org
- Réseau Polytech (réseau national des 10 écoles d'ingénieurs polytechniques des universités) : www.polytech-reseau.org
- ◆ **Écoles vétérinaires**
 - École Nationale Vétérinaire d'Alfort : www.vet-alfort.fr
 - École Nationale Vétérinaire, Agro-alimentaire et de l'Alimentation Nantes Atlantique : www.oniris-nantes.fr
 - École Nationale Vétérinaire de Toulouse : www.envt.fr
 - VetAgroSup Lyon : www.vetagro-sup.fr

◆ Écoles Normales Supérieures

- ENS Lyon : www.ens-lyon.eu
- ENS Paris : www.ens.fr
- ENS Paris Saclay (ex Cachan) : www.ens-paris-saclay.fr
- ENS Rennes : www.ens-rennes.fr

◆ Conférence des Grandes Écoles :

www.cge.asso.fr

◆ Labels

- AACSB (label américain attribué par *Association to Advance Collegiate Schools of Business*) : www.aacsb.edu/accreditation
- AMBA (label attribué par l'Association des MBA) : www.mba-world.com
- Bachelor professionnel : label délivré par l'ACFCI (Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie) : www.bachelor-professionnel.cci.fr
- EQUIS (label européen attribué par la *European Foundation for Management Development*) : www.efmd.org/equis

◆ Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP) :

www.ccip.fr

◆ Formations en arts

- Réseau CampusArt : www.campusart.org
- Annuaire des écoles supérieures d'art : www.andea.fr

◆ Formations à l'architecture

- 20 écoles d'architecture publiques : www.archi.fr/ECOLE
- INSA de Strasbourg : www.insa-strasbourg.fr
- École Spéciale d'Architecture : www.esa-paris.fr

◆ Formations du secteur de la mode (site de l'Union des industries textiles) :

www.textile.fr

◆ Formations à l'agriculture :

- Les établissements publics d'enseignement agricole : www.educagri.fr
- Agreenium-Institut agronomique vétérinaire & forestier de France : www.agreenium.org
- Moteur de recherche de l'enseignement agricole : <http://enseignement-agricole.agriculture.gouv.fr/formations.html>
- Communauté éducative de l'enseignement agricole français : www.chlorofil.fr

◆ Formations à la santé

- Académie nationale de médecine : www.academie-medecine.fr
- Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) : www.aphp.fr
- Association nationale des étudiants en médecine de France (ANEFMF) : www.anemf.org
- Centre national des concours d'Internat (CNCI) – Médecine, Pharmacie, Odontologie : www.cncl.univ-paris5.fr
- Communauté médicale et paramédicale indépendante (étudiants en médecine et paramédical) : www.remede.org
- Collège de médecine des hôpitaux de Paris : <http://cmhp.fr>
- DFMS/DFMS : <http://med.unistra.fr/fre/Formation/3eme-cycle/DFMS-DFMSA>
- Diplôme de français professionnel – Santé : www.centre-delanguefrancaise.paris/tests-diplomes/diplomes-francais-professionnel-dfp/
- École des Hautes Études en Santé Publique : www.ehesp.fr
- Hôpitaux de France : www.hopital.fr

- Ministère des Affaires Sociales et de la Santé : www.sante.gouv.fr
- Ordre national des médecins : www.conseil-national.medecin.fr
- Réseau des 32 Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) : www.reseau-chu.org
- Université numérique francophone des sciences de la santé et du sport : www.unf3s.org

◆ Ministère des Sports

(Formations du secteur du sport) : www.sports.gouv.fr

◆ Enseignement à distance Cours en ligne

- CNED (Centre national d'enseignement à distance) : www.cned.fr
- FUN-MOOC : www.fun-mooc.fr
- Fondation UNIT Université Numérique Ingénierie et Technologie : www.unit.eu/fr
- FIED (Fédération interuniversitaire de l'enseignement à distance) : www.fied.fr
- FORMASUP, portail de la formation à distance : www.formasup.fr
- ISPED – Institut de Santé Publique d'Épidémiologie et de Développement : www.isped.u-bordeaux2.fr
- Le portail de la formation à distance (10 écoles spécialisées, 100 formations) : www.formations-distance.com
- PLOTEUS, Portail sur les opportunités d'études et de formation en Europe : www.ec.europa.eu/ploteus



RECHERCHE

- Agence Nationale de la Recherche : www.agence-nationale-recherche.fr
- Annuaire Campus France des Écoles Doctorales et offres de thèse en ligne : <http://ecolesdoctorales.campusfrance.org/phd/dschools/main>
- ABG L'intelligence (insertion professionnelle des jeunes docteurs) : www.intelligence.fr
- ANDès (Association Nationale des Docteurs ès Sciences) : www.andes.asso.fr
- ANRT (Agence nationale de la Recherche et de la Technologie) : www.anrt.asso.fr
- Bpifrance, banque publique d'investissement : www.bpifrance.fr
- CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) : www.cnrs.fr
- EURAXESS mobilité des chercheurs en Europe : <http://ec.europa.eu/euraxess/>
- Fondation KASTLER (accueil en France des chercheurs étrangers) : www.fnak.fr

DIPLÔMES ET TESTS DE FRANÇAIS

- Fiche Campus France *Les tests et diplômes de français langue étrangère* : www.campusfrance.org
>Ressources documentaires>Offre de formation>Fiches diplômes
- CIEP (Centre international d'Études Pédagogiques - TCF - DALF - DELF) : www.ciep.fr
- CCIP (Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris - TEF et diplômes de français des affaires et professionnel) : www.centredelanquefrancaise.paris/tests-diplomes/test-evaluation-francais-tef/
- Fondation Alliance Française, réseau des Alliances françaises : www.fondation-alliancefr.org

- Répertoire des centres labellisés «Qualité français langue étrangère» : www.qualitefle.fr
- TCF avec TV5MONDE grâce à une simulation de test complet sur www.tv5monde.com/tcf

DÉCOUVRIR LA FRANCE

- Bibliothèque Nationale de France (consultation de ses catalogues) : www.bnf.fr
- Investir en France – Business France : www.businessfrance.fr/investir
- Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative : www.tourisme.fr
- Portail cartographique de la France (IGN) : www.geoportail.gouv.fr/accueil
- Portail officiel de la France : www.france.fr
- Territoires d'Outre-Mer : www.outre-mer.gouv.fr

FRANCOPHONIE

- Actualité internationale 24H/24 (en français, anglais et arabe) : www.france24.com
- Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) : www.auf.org
- Latitude France - actualité du réseau français dans le monde : <http://latitudefrance.diplomatie.gouv.fr>
- Organisation internationale de la Francophonie (OIF) : www.francophonie.org
- Radio France Internationale : www.rfi.fr
- Radio France, les chaînes radiophoniques du service public : www.radiofrance.fr
- TV5MONDE, la chaîne internationale francophone présente dans votre pays, pour vous familiariser avec la langue et la culture française : www.tv5monde.com

VIVRE EN FRANCE

LOGEMENT

◆ Informations

- ACTION LOGEMENT - Critères d'accessibilité au programme Loca-Pass : www.actionlogement.fr
- ANIL - Informations sur le droit au logement en France et contacts : www.anil.org
- CAF - Caisse d'Allocations Familiales : www.caf.fr
- CIDJ - Propose des petites annonces de logements de particuliers : www.cidj.com
- LOKAVIZ, la plateforme de logements en ligne du réseau des Crous : www.lokaviz.fr
- Portail étudiant : www.etudiant.gouv.fr > vous loger
- UNCLLAJ - Union nationale des comités locaux pour le logement autonome des jeunes, offres de logement au niveau régional : www.unclaj.org

◆ Logement étudiant

Réseaux et associations

- Adele - Portail de l'Association pour le développement économique du logement étudiant : www.adele.org
- CEP ENTRAIDE ETUDIANTS - Pour les étudiants de 18 à 26 ans, logement à Paris région parisienne. Cotisation annuelle (20€) : www.logements-etudiants.org
- UNME - Union nationale des maisons d'étudiants : www.unme-asso.com

◆ Résidences étudiantes privées Paris et province

- Cap'Etudes : www.cap-etudes.com
- Fac-Habitat : www.fac-habitat.com
- Groupe Réside Études - Les Estudines : www.estudines.com
- ICADE Résidences Services : www.icade-immobilier.com

- Nexity Studéa : www.nexity-studea.com
- Mgel logement : www.mgellogement.fr
- Résidences OSE : www.leclubetudiant.com
- Le Service Logement Étudiant : www.le-sle.com
- Stud'City, uniquement à Clermont-Ferrand : www.studcity-clermont.com
- Studelites : www.studelites.com

◆ Le secteur privé

- Logement étudiant en Île-de-France : www.lokaviz.fr
- www.pap.fr
- www.entrepaticuliers.com
- www.paruvenu.fr
- www.petites-annonces.fr
- www.seloger.com

◆ La colocation

- www.appartager.com
- www.colocation.fr
- <http://colocation.vivastreet.com/annonces-colocation>
- www.leboncoin.fr
- www.pap.fr/annonce/colocation
- www.colocationfrance.fr
- www.easycoloc.com
- www.macoloc.fr
- www.okroommate.com (en anglais)

◆ La sous-location

- www.souslouer.com

◆ Le logement en famille et inter-générationnel

- Séjours France Familles : www.sejoursfrancefamille.fr
- Réseau COSI : www.reseau-cosi.com

CULTURE

- Centre des monuments nationaux : www.monuments-nationaux.fr/Trouver-un-monument
- Centre Pompidou : www.centrepompidou.fr
- www.centrepompidou-metz.fr

- Cité de la Musique-Philharmonie de Paris : <http://philharmoniedeparis.fr/fr>
- Fédération française des festivals internationaux de musique : www.francefestivals.com
- Liste des musées nationaux : www.rmn.fr
- Ministère de la culture et de la communication : www.culture.gouv.fr
- Portail de la France : www.france.fr
- Portail des œuvres d'art : www.images-art.fr
- Univers Sciences : le portail des sciences et des technologies (Cité des Sciences et d'Industrie, Palais de la découverte) : www.universcience.fr

TRAVAIL

- La Centrale du job étudiant : www.jobaviz.fr,
- Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) : www.cidj.com
- L'Étudiant : <http://jobs-stages.letudiant.fr/>
- Le portail de l'administration française : www.service-public.fr > Etranger - Europe > Etrangers en France

SANTÉ

- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) : www.ameli.fr
- La Mutuelle des Étudiants : www.lmde.fr
- Smerep, La mutuelle étudiante : www.smerep.fr
- Emevia qui regroupe des mutuelles étudiantes régionales : www.emevia.com

NOTES

BIENVENUE EN FRANCE



28, rue de la Grange aux belles - 75010 Paris



twitter.com/campusfrance
www.facebook.com/CampusFranceParis